

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE

RAPPORT DE JURY

ADMISSION – SESSION 2022

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

• Conditions de déroulement

L'admission comporte deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle et la soutenance d'un mémoire professionnel.

Les épreuves de pratique professionnelle se sont déroulées entre le 29 novembre 2021 et le 18 février 2022.

Les soutenances des mémoires se sont tenues au rectorat de Toulouse du 31 mai au 2 juin 2022, dans une salle équipée d'un vidéoprojecteur, dans de bonnes conditions tant au niveau de l'organisation générale que sur le plan matériel. L'épreuve se décompose en deux phases :

- un exposé d'une durée de quinze minutes ;
- un entretien avec le jury d'une durée de trente minutes.

Le jury était composé de quatre personnes :

- un inspecteur du second degré (IA-IPR ou IEN ET-EG) ;
- un inspecteur chargé de circonscription du premier degré ;
- un chef d'établissement ;
- un formateur académique.

Deux examinateurs qualifiés adjoints au jury ont participé aux épreuves d'admission : un inspecteur et un professeur de l'INSPÉ, tous deux de la discipline ou spécialité du candidat.

L'épreuve de pratique professionnelle a été évaluée par les seuls examinateurs adjoints au jury alors que les soutenances se sont déroulées en présence du jury et des examinateurs qualifiés adjoints.

• Candidats

34 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission (7 hommes, 27 femmes). 23 ont été déclarés admis. Le taux de réussite est donc cette année de 67,6 %.

Certains candidats sont déjà formateurs depuis de nombreuses années, dans des domaines très divers, mais on observe un nombre croissant de candidats ayant une expérience limitée dans le domaine de l'accompagnement et/ou de la formation.

Candidats ayant passé l'épreuve d'admission :

Champ professionnel	Enseignement	Éducation et vie scolaire	Total
Candidats inscrits	37	1	38
Candidats présents	33	1	34
Candidats déclarés admis	22	1	23

Répartition des admis par discipline :

EPS	6
SVT	3
ÉCONOMIE - GESTION	2
HISTOIRE-GÉOGRAPHIE	2
ANGLAIS	2
PHYSIQUE-CHIMIE	1
LETTRES MODERNES	1
CPE	1
<i>LETTRES – HISTOIRE-GÉOGRAPHIE</i>	2
<i>LETTRES - ANGLAIS</i>	1
<i>MATHÉMATIQUES – PHYSIQUE-CHIMIE</i>	1
<i>GÉNIE INDUSTRIEL BOIS</i>	1
TOTAL	23

2. ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Les candidats ont le choix entre l'animation d'une action de formation et l'analyse d'une séance dans le cadre du tutorat. Cette épreuve, d'une durée de 60 à 90 minutes (suivie de 30 minutes d'entretien), est évaluée par un inspecteur et un professeur de l'INSPE, tous deux de la discipline/spécialité du candidat. 9 des 18 items de la grille officielle (voir en annexe), adossés aux compétences des formateurs, sont évalués. Il est à noter que la compétence « Accompagner » n'est évaluée que lors de l'épreuve de pratique professionnelle.

Sur les 34 candidats ayant passé l'admission en 2022, 16 ont choisi l'animation d'une action de formation, 18 l'analyse d'une séance dans le cadre du tutorat. Dans leur grande majorité, les évaluations ont été satisfaisantes voire très satisfaisantes.

Il est vivement recommandé aux candidats admissibles d'entrer en contact avec l'inspecteur de leur discipline/spécialité dès qu'ils ont connaissance de leur admissibilité, afin de commencer à organiser leur épreuve de pratique professionnelle :

- Pour l'animation d'une action de formation, il peut s'agir d'une formation que le candidat a déjà prévu d'animer (FIL, PRAF...), sur une thématique disciplinaire ou transversale, mais si tel n'est pas le cas, il faut alors identifier une formation sur laquelle le candidat pourra intervenir en partie (60 à 90 minutes).
- Dans le cas de l'accompagnement, l'épreuve comprend la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés. La séance support de l'épreuve est choisie suite à une concertation entre le candidat et l'inspecteur. Il peut s'agir d'une séance menée par un professeur stagiaire, un étudiant contractuel alternant, etc. si le candidat est tuteur. Si cela n'est pas le cas, une séance d'accompagnement de professeur contractuel, débutant, etc. peut être organisée.

3. SOUTENANCE D'UN MÉMOIRE PROFESSIONNEL

3.1 Le mémoire professionnel

Rappel de la circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 :

« Le **mémoire professionnel**, de 20 à 30 pages hors annexes, est un travail personnel de réflexion portant sur une **problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation**. Il consiste en une étude de situation centrée sur une **question professionnelle** articulant savoirs et expériences. Il implique un engagement personnel du candidat pour réfléchir à sa pratique et l'améliorer.

Destiné à renseigner le jury sur les capacités du candidat à observer, s'informer, analyser sa pratique pour la faire progresser et communiquer par écrit, le mémoire constitue également un élément essentiel de la formation du candidat et de son développement professionnel. »

La plupart des mémoires respectent le format imposé. Ils ont généralement été préparés avec soin. La plupart des problématiques choisies portent sur des thématiques transversales, quelques-uns concernent des sujets purement disciplinaires. Rappelons que les textes n'imposent rien à ce sujet.

Le choix des annexes n'est pas neutre : celui-ci doit être effectué avec soin et il ne s'agit pas de faire volume. Il convient de ne conserver que les annexes indispensables pour illustrer le mémoire.

Pour le mémoire et sa soutenance, les 9 autres items de la grille officielle (voir annexe) sont évalués. Un bonus compris entre 0 et 2 points peut être appliqué sur la note globale lorsque le candidat fait usage des outils numériques pertinents en lien avec les activités présentées et qu'il démontre sa capacité à les utiliser, à faire en sorte qu'ils constituent une véritable plus-value. Dans le cas contraire, un malus de 0 à 2 points peut être appliqué. Exemples :

- Les usages (présentés, conseillés) du numérique induisent une plus-value cognitive : les outils sont convoqués (conseil, animation, soutenance) sur des temps précis, intégrés à des scénarii pédagogiques.
- Le candidat est capable d'argumenter sur la pertinence de ces usages (avec le professeur tuteur, avec le jury).
- Le candidat montre comment certaines thématiques (travail personnel des élèves, différenciation pédagogique...) peuvent être abordées en intégrant la question des usages du numérique.

Il est indispensable de :

- Définir une problématique précise, devant apparaître clairement sur le mémoire, en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ; en veillant à ne pas traiter un thème trop ambitieux.
- Formuler des objectifs pour traiter celle-ci et élaborer des hypothèses opérationnelles.
- Mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse outillée par la recherche (observations, questionnaires, outils d'analyse, indicateurs pertinents...).

Dans bon nombre de mémoires, certains de ces éléments pourtant essentiels sont absents ou insuffisamment développés : problématique floue ou n'émanant pas d'un diagnostic pertinent, absence d'hypothèses opérationnelles, démarche d'expérimentation inexistante ou très réduite... Le mémoire professionnel n'est pas un rapport d'activités ni un exposé sur telle ou telle thématique ; il ne doit pas se résumer à une liste d'idées générales mais doit être concret et opérationnel. Il est par ailleurs inutile de consacrer de très nombreuses pages du mémoire à l'historique d'une idée ou d'un dispositif.

Sans être un mémoire de recherche, le mémoire du CAFFA est soutenu par une nécessaire rigueur scientifique et des exigences méthodologiques. Trop souvent, des candidats réalisent leurs enquêtes sur un panel extrêmement réduit : la validité des conclusions peut ainsi légitimement être mise en doute. Si des contraintes particulières n'ont pas permis d'avoir un échantillon significatif, il est attendu que le candidat ait un regard critique et fasse preuve de recul sur ses résultats.

Le jury attend que les candidats fassent l'effort de se projeter dans des missions de formateur et de se montrer capables d'être force de proposition. Ils ne doivent pas omettre de proposer une stratégie d'accompagnement ou de formation dans le domaine qu'ils ont choisi d'étudier dans leur mémoire. Pour cela, ils doivent maîtriser le cadre et les enjeux de la formation académique.

Enfin, les candidats ne doivent pas oublier de prendre en compte le contexte académique. L'école académique de la formation continue et les différents acteurs de la formation sont des ressources pertinentes permettant de mieux situer les enjeux en lien avec notre territoire (par exemple, il peut être pertinent d'échanger avec le CARDIE si le mémoire porte sur l'innovation pédagogique ou avec le DRANE si l'on s'intéresse aux usages pédagogiques du numérique).

3.2 La soutenance

Les quinze minutes de présentation ont généralement été respectées et utilisées en totalité. Le jury recommande aux candidats de préparer et calibrer celle-ci en amont afin de ne pas avoir à la terminer dans la précipitation. Certains candidats décrivent leur parcours professionnel pendant de longues minutes : cela est bien souvent inutile et chronophage.

Le candidat peut, à sa convenance, s'appuyer sur des notes personnelles et / ou sur un diaporama (ou tout autre support) conçu par lui, sans que ces documents aient besoin d'être fournis préalablement. Il est toutefois important de savoir se détacher de ses notes afin d'éviter la lecture monocorde d'un discours écrit au préalable. Il est par ailleurs préférable que le support visuel ne soit pas redondant avec le propos et apporte une véritable plus-value en le nourrissant d'informations complémentaires par rapport au mémoire, judicieusement agencées.

Un exposé présenté sans familiarités de langage, avec sobriété, conviction, et un dynamisme mesuré, est apprécié. Les jugements de valeur portant par exemple sur la qualité des formations proposées dans l'académie ou sur les programmes nationaux sont à proscrire.

Le jury, qui a déjà lu le travail du candidat de manière approfondie, apprécie un exposé complémentaire au mémoire (tant dans la forme que dans le contenu), ne se réduisant pas à un simple résumé de celui-ci. Les prestations les moins performantes sont souvent celles qui reprennent à l'identique le mémoire sans apporter une touche nouvelle par la réflexion, l'argumentation ou l'illustration.

Au cours de l'entretien, le jury s'autorise à élargir le questionnement au-delà de la thématique du mémoire et du domaine d'action habituel du candidat, pour vérifier sa capacité à s'inscrire dans une posture de formateur académique. Les meilleurs candidats sont capables d'instaurer un réel dialogue avec le jury, d'avoir un regard critique sur leur travail et de se projeter dans la fonction de formateur académique, en s'appuyant sur leur expérience professionnelle et leurs connaissances théoriques mises en lien avec le référentiel de compétences du formateur.

Pour être déclarés admis, les candidats doivent obtenir une note supérieure ou égale à 12/20 et au moins 2,5/5 pour chacune des 4 compétences évaluées.

Fait à Toulouse, le 16 octobre 2022

Jérémy PAUL,
Doyen des IA-IPR,
Président du Jury.

ANNEXE 1 – GRILLE NATIONALE D'ÉVALUATION DE L'ADMISSION

I. ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Critères		TI	I	S	TS
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
1 - Analyse de pratique					
a) entretien du candidat avec le stagiaire					
	Qualité de l'analyse de la séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<i>Commentaire</i>					
1 - Analyse de pratique					
b) entretien du candidat avec le jury					
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>					
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
2 - Animation d'une action de formation					
a) animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				

Critères	TI	I	S	TS
<i>Commentaire</i>				

Critères	TI	I	S	TS
2 - Animation d'une action de formation professionnelle b) entretien avec le jury				
Analyse distanciée de l'action de formation				
Justification des choix opérés				
Inscription de l'action de formation dans la durée				
Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>				

II. MÉMOIRE PROFESSIONNEL

Critères	TI	I	S	TS
MÉMOIRE PROFESSIONNEL				
Mémoire				
Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
Qualité formelle du mémoire				
Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
Intérêt du dispositif expérimenté				
Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				

Critères		TI	I	S	TS
<i>Commentaire</i>					
Soutenance					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTÉGRATION DU NUMÉRIQUE					
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

III. SYNTHÈSE DES COMPÉTENCES

Domaine de compétence	/ 5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total sur 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre - 2 et + 2 points : ...

ANNEXE 2 – TEXTES RÉGLEMENTAIRES

- **Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique**

Circulaire n° 2015-110 du 21-7-2015 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=91546

- **Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs**

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

- **Annexe CAFIPEMF - CAFFA - Synthèse des compétences du candidat**

http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/26/8/perso4093_annexe2_452268.pdf